

SIRCTOM

BROYER SES DÉCHETS VERTS

VALORISER SES DÉCHETS
VERTS AVEC LE SIRCTOM



LE SIRCTOM

6, Z.A. Les Payots
26140 Andancette
(juste avant la déchetterie)

**PRENEZ DÈS À PRÉSENT RENDEZ-VOUS
AUPRÈS DE NOTRE STANDARD !**

04 75 03 87 87
contact@sirctom.fr

SIRCTOM

Afin de promouvoir la
pratique du broyage
individuel sur son
territoire, le SIRCTOM
met à disposition des
particuliers un broyeur à
végétaux.

**CE SERVICE
GRATUIT NE
CONCERNE PAS
LES
PROFESSIONNELS.**

POURQUOI BROYER ?

Ce que nous appelons communément les «déchets verts» sont en réalité une ressource. Afin de ne pas perdre cette ressource, le SIRCTOM vous accompagne dans une démarche vertueuse de réduction de vos déchets.

Le broyeur de végétaux présente plusieurs intérêts :

- il permet de détruire rapidement un grand volume de déchets,
- le broyat obtenu peut servir à la fabrication de compost ou de paillage au pied de vos plantations,
- les déchets de grande dimension, d'un diamètre de maximum 7cm, peuvent eux aussi être valorisés.

Attention : la manipulation du broyeur nécessite l'utilisation d'équipements de protection adaptés (gants, lunettes, etc).

Emprunter un broyeur à végétaux vous permet d'économiser son achat ou le prix de sa location, mais aussi le prix d'engrais, de paillage et autres amendements. Cerise sur le compost : finis les allers-retours en déchetteries pour y déposer vos déchets verts volumineux !

Nous rappelons que brûler ses déchets verts est formellement interdit par la loi.



MARCHE À SUIVRE

Pour bénéficier de la mise à disposition de broyeurs aux particuliers ou pour tout autre renseignement, contactez le siège du syndicat au 04 75 03 87 87.

Nous fixerons un rendez-vous pour retirer votre broyeur au siège du syndicat pour un prêt d'une durée maximum de 48 heures. Une démonstration explicative et de la documentation vous seront fournies.

CONDITIONS

Sur présentation :

- d'une copie de la carte d'identité
- d'un justificatif de domicile
- d'une attestation d'assurance (RC, DAB y compris vol)
- d'un chèque de caution (non encaissé) montant 1000 €.